



Licenciement le 18 mai 2008

Par **laffargue**, le **20/05/2008** à **09:20**

j'étais en période d'essai le 18 avril 2008

et j'ai été licencié le 18 mai 2008

je voulais savoir à ce que j'ai droit sachant que ma période d'essai était de 30 jours non renouvelable

je sais pas si ma période d'essai finissait le 17 mai ou le 18 mai sachant que ma date d'embauche sur mon contrat de travail est le 18 avril

car en comptant à partir du 18 avril jusqu'au 17 mai il y'a 30 jours

j'ai eu ma lettre de licenciement mais sans motif de faute